

La Correspondance de Guy Patin Épilogue d'un fait divers : l'affaire Raphaël Lévy *

*The Correspondence of Guy Patin
Epilogue of a news item : the Raphaël Lévy affair*

par Simone GILGENKRANTZ **

La Correspondance française de Guy Patin (1601-1672) - dans l'édition électronique accessible en ligne réalisée par Loïc Capron (1) - est une source inépuisable de documents sur la médecine au siècle de Louis XIV (2). Elle offre un regard critique, presque au jour le jour, sur les principaux événements survenus dans le Royaume de France. Bibliomane érudit, à l'affût de tout ce qui se publie, graphomane impénitent, désireux de plaire à ses nombreux correspondants, Guy Patin restitue, dans ses lettres, avec ses nombreuses citations, parfois en grec ou en latin, la langue de l'époque et l'esprit du Grand siècle. Cette base de données comportant des liens avec d'autres sources (plus de 43 000 entrées) rend possibles de nombreuses explorations historiques. Elle a déjà commencé à porter ses fruits : des études sur le Collège royal (3), la querelle de l'antimoine (4) ou l'enseignement de la médecine (5) viennent d'être publiées.

Mais il y a plus : elle contient aussi des faits divers, apparemment anodins, dont le souvenir se répercute à travers les siècles. Il en va ainsi d'un événement survenu en septembre 1669 et dont l'épilogue ultime, après maints rebondissements, a eu lieu en janvier 2014. Il s'agit de "l'affaire Raphaël Lévy", qui illustre la situation des Juifs dans la région mosellane au XVII^e siècle, et ce qui s'ensuivit, jusqu'à nos jours.

La lettre de Guy Patin à André Falconet (L 980) (I)

Le 11 avril 1670, dans sa lettre à André Falconet, un de ses principaux correspondants, Guy Patin l'informe, entre autres, d'un fait divers qui s'est produit trois mois auparavant dans la région messine : "Monsieur, ... Je viens d'apprendre que l'empereur veut chasser tous les Juifs de ses provinces et dominations, et que cela se verra avant la Saint-Jean. Le parlement de Metz en a fait brûler un tout vif depuis trois mois, dont les Juifs en ont fait de grandes plaintes au roi par des députés qu'ils ont tout exprès envoyés ici..."

* Séance de novembre 2017.

** 9, rue Basse, 54330 Clérey-sur-Brénon.

Guy Patin et les Juifs

Dans son édition critique de la *Correspondance* de Guy Patin, Loïc Capron n'a pas manqué de relever chez ce médecin proluxe ce qu'il appelle son "mépris des Juifs". Le nombre des lettres où il est question des Juifs est de 25, mais souvent, il ne s'agit que d'un événement historique ou, plus souvent encore, de la suspicion de l'origine juive d'un personnage connu. Chaque fois que Patin peut affirmer ou soupçonner l'origine juive de certains de ses confrères, il ne manque pas d'en informer son correspondant, presque toujours Charles Spon (1609-1684), médecin à Montpellier, puis à Lyon. Une fois la personne répertoriée comme juive, Guy Patin y ajoute quelques commentaires péjoratifs, ou même infamants comme dans le cas de Louis Henri d'Aquin.

Voici quelques fragments de ses lettres qui en témoignent :

À Charles Spon, le 16 novembre 1643 : L97

"...La *Démonomanie* de Bodin (1530-1593) ne vaut rien du tout : il n'y croyait point lui-même ; il ne fit ce livre qu'afin qu'on crût qu'il y croyait, d'autant que, pour quelques opinions un peu libres, il fut soupçonné d'athéisme, puis il favorisa les huguenots ; depuis, il se fit de peur bizarre de perdre son office, et enfin mourut de la peste à Laon où il était procureur du roi ; juif et non chrétien, il croyait que celui qui avait passé 60 ans ne pouvait mourir de ce mal, et lui-même en mourut l'an 1596..."

À Charles Spon, le 22 novembre 1652 : L297

"...Mlle de Chevreuse, âgée de 23 ans (c'est celle qu'avait promis d'épouser le prince de Conti tandis qu'il était en prison dans Le Havre-de-Grâce), est ici morte le quatrième jour d'une fièvre continue, *in media eruptione variolarum*, par le moyen d'une prise de vin émétique qui lui fut misérablement donnée par un misérable charlatan de cour, Juif et fils de Juif, nommé d'Aquin, qui a servi de garçon apothicaire à la feu reine mère et qui passe à la cour pour un homme qui a des secrets. Voilà de tels médecins qu'il faut en ce pays-là, *ut habeant similes labra lactucas*".

À Charles Spon, le 28 janvier 1653 : L301

"...Entre autres articles du testament de M. Vautier, cet homme, qui était fils d'un Juif, boulanger dans Arles en Provence, et que ceux de la cour n'ont jamais vu à la messe, a ordonné une somme de 12 000 francs pour être employée au bâtiment d'une chapelle dans Arles. Ladite somme a été mise entre les mains du P. Labbé, jésuite de votre ville de Lyon qui est à présent ici. Ce jésuite a été si aise d'avoir cet argent entre les mains et à sa dévotion qu'il en a fait un éloge au dit Vautier, lequel est plein de mensonges, de faussetés et de flatteries".

À Charles Spon, 28 novembre 1656 : L454

"...Enfin, le sieur de La Peyrère, gentilhomme gascon et prétendu réformé (s'il n'est pas Juif, car plusieurs l'en soupçonnet) qui a fait le livre des *Préadamites*, dans lequel il a tâché de prouver qu'Adam n'a pas été le premier homme du monde, est hors de prison du château d'Anvers".

À Hugues de Salins (1632-1710), le 24 mai 1658 : L526

"...Brudus Lusitanus était un Portugais de nation, Juif de religion. Ces marauds sont ignorants et charlatans, comme ont été le Zacutus, Varignana, Amatus Lusitanus, Rodericus à Castro *et alii nebulones qui non agnoscunt Christum* (II). *Ces autres vauriens qui ne reconnaissent pas le Christ* sont des médecins juifs ayant quitté le Portugal pour aller en Italie, en Hollande, et qui ont acquis une certaine renommée.

On peut se demander pourquoi les lettres où il est question de Juifs - ou supposés Juifs -, sont presque toutes destinées à Charles Spon, comme si celui-ci en était friand.

Pourtant, dans les réponses qu'il envoie à Guy Patin, ce médecin lyonnais, d'origine allemande et de famille huguenote (6), ne pose jamais la question d'une éventuelle origine juive pour les nombreuses personnes citées dans son courrier.

Quant au sieur de La Peyrère ("s'il n'est pas Juif car plusieurs l'en soupçonnent"), on retrouve ici cette suspicion inquiète qui s'était emparée de l'Espagne au XVI^{ème} siècle. Après avoir expulsé la majorité des Juifs et en avoir contraint d'autres à se convertir, ce pays, face à ces "nouveaux chrétiens", en est venu à une suspicion permanente et à une recherche obsessionnelle de la *limpieza de sangre*, seul moyen d'avoir la certitude que le sujet est un "vrai chrétien".

L'affaire Raphaël Lévy

Quand, dans sa lettre du 11 avril 1670, Guy Patin mentionne que "le Parlement de Metz en avait fait brûler un tout vif depuis trois mois, dont les Juifs en ont fait de grandes plaintes par des députés qu'ils ont tout exprès envoyés ici", il envoyait à son correspondant des nouvelles fraîches, puisque effectivement Raphaël Lévy avait été brûlé vif le 17 janvier 1670. Il est possible qu'à ce moment il ait déjà eu connaissance du livret d'Abraham Nicolas Amelot de La Houssaye (8) qui, rapportant les faits et les arrêts du Parlement de Metz, en fait un véritable brûlot contre les Juifs. Ce livret fut aussitôt contredit par un "Factum servant de réponse", rédigé par un prêtre oratorien, Richard Simon (1638-1712). Cet exégète érudit et orientaliste, bibliothécaire à la communauté de l'oratoire de la rue Saint-Honoré, était chargé des précieux manuscrits grecs et hébreux donnés à la Société de l'Oratoire de Jésus par le père Harley de Sancy (1581-1646) à son retour de Constantinople. Richard Simon prend clairement parti en faveur de l'innocence de Raphaël Lévy et récuse l'accusation de meurtre rituel : "Au reste les chrétiens ne devraient pas être si faciles à accuser les Juifs de Magie, sachant bien que ce sont des crimes dont on a accusé les premiers chrétiens" (9). Il est à noter que Guy Patin n'en fait pas mention dans sa correspondance.

Les Faits

Nous mentionnons ici le témoignage des parents d'après les documents du Parlement de Metz tels qu'ils sont repris dans le *Livret* d'Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaye (8) : "Le mercredi 25 septembre 1669, environ une heure après midy la nommée Mangeote Willemin, femme de Gilles le Moine, charron du Village de Glatigny au païs messin, allait à une fontaine éloignée de deux cent pas du vilage pour y laver quelques linges, suivie de son fils qui était âgé de trois ans, qui était couvert d'un bonnet rouge, & qui avait les cheveux blonds & frizez ; ce qu'il faut observer d'abord.

Comme elle fut à vingt-cinq ou trente pas de la fontaine, ce petit enfant s'étant laissé choir, la mère se tourna pour le relever. Mais sur ce qu'il luy dit qu'il se relèverait seul, elle continua son chemin & alla laver les linges dans la pensée qu'il la suivrait tout après selon la coutume.

Environ demy quart d'heure après, cette mère ne voyant point revenir son enfant, elle courut à l'endroit où elle l'avait laissé, & ne l'ayant pas trouvé crut qu'il s'en était retourné au logis où elle alla à l'instant le demander à son mary & encore à son beau père & à la belle mère où il avait coutume d'aller, qui luy ayant tous répondu qu'ils ne l'avaient pas veu, les uns & les autres commencèrent à craindre que cet enfant ne se fust égaré & dans cette appréhension le cherchent dans le village, reviennent ensuite à la fontaine avec le Maire du lieu, fouillent dans les buissons qui sont auprès, appellent l'en-

fant par le nom de Didier qu'il avait reçu au Baptême, crient & se tourmentent sans le trouver...".

Le procès

Parmi les gens du village de Glatigny, il s'est trouvé plusieurs témoins affirmant avoir vu un homme à cheval portant un enfant blond sur le grand chemin allant de Glatigny à Metz. Rapidement il est établi que Raphaël Lévy est allé à Metz pour acheter une corne de bélier, un *shofar*, pour la fête de *Rosh Hashana*, le nouvel an Juif, ainsi que des barils de vin. Très vite, il est accusé, non seulement d'avoir tué l'enfant mais d'avoir commis le "meurtre rituel". Ce type d'accusation s'est poursuivi à travers les siècles.

Selon Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaye, "... les Juifs on toujours esté portez à ces sortes de crimes. Moise fut contraint de leur en faire une defence expresse dans l'Exode Chap. 21. *Qui furatus fuerit hominem, et vendiderit eum, convictus noxæ, morte moriatur* (III)". Cette croyance séculaire semble avoir débuté en 1144 en Angleterre, à Norfolk, après la mort du petit William assassiné à la veille de Pâques. Il s'ensuivit des pogroms dans tout le pays. Par la suite dans le reste de l'Europe, plus d'une centaine de Juifs furent accusés de ce meurtre rituel. En outre, ils étaient aussi accusés de "profanation de l'hostie" (10, 11) comme on peut le voir sur une prédelle peinte par Ucello vers 1467-1469 et initialement destinée à un retable pour l'oratoire de l'église du Corpus Domini d'Urbino (Fig. 1).



Fig. 1 : *Miracolo dell'ostia profanata*, da Paolo Ucello.

L'affaire se termine par des arrêts du Parlement de Metz : date du premier
 - "Raphaël Levi Juif a été déclaré convaincu d'avoir enlevé un enfant de trois ans sur le grand chemin de Metz à Boulay le vingt-cinquième de septembre 1669. Pour réparation de quoi il a été condamné à être brûlé vif".

- Arrêt du 16 janvier 1670 : "Raphaël Levy est condamné à être brûlé vif sur le Champ-à-Seille".

La sentence est exécutée le 17 janvier 1670 à Metz, sur la grand place dite Champ de Seille (Fig. 2).

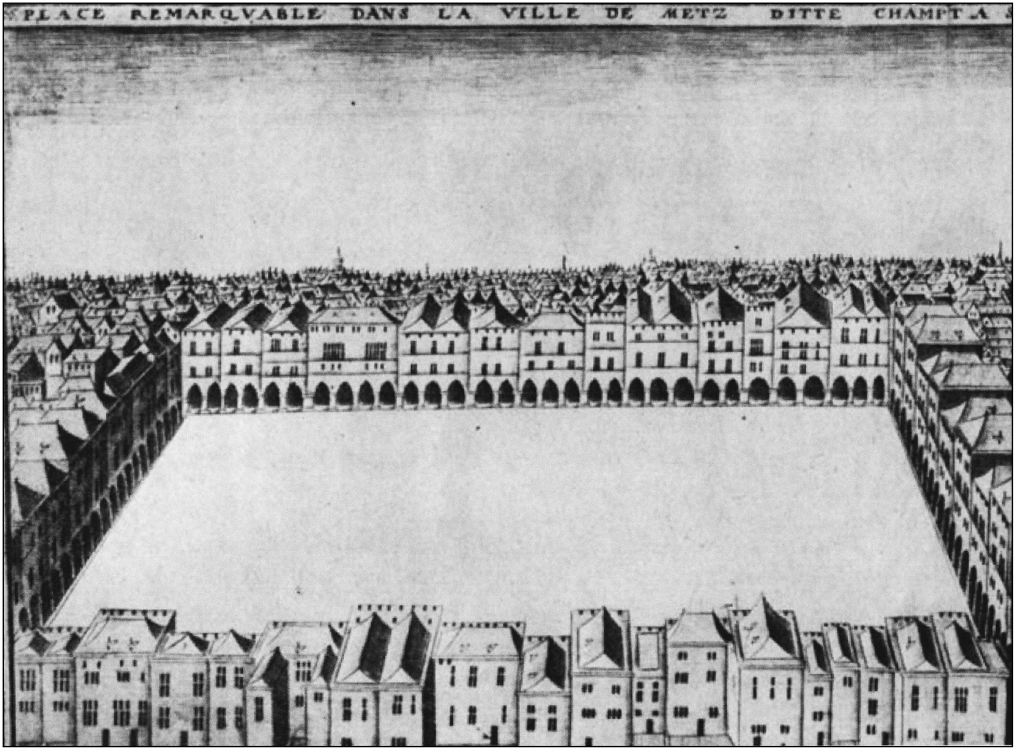


Fig. 2 : La grand place du Champ à Seille dans la ville de Metz.

Structure des pouvoirs en place

Dans son *Histoire du Parlement de Metz* (12), écrite deux siècles plus tard, Emmanuel Michel revient longuement sur cette affaire en montrant combien la culpabilité de Raphaël Lévy était incertaine. Il insiste aussi sur le fait que Raphaël Lévy - résidant sur les terres du Duché de Lorraine puisqu'il habitait à Boulay - n'était pas tenu de se présenter à la justice de Metz, ville qui faisait partie de royaume de France, et qu'ainsi il aurait pu échapper aux poursuites. Une fois saisi de l'affaire, le Parlement devait agir en relation avec les pouvoirs messins, entre autres l'échevinat, le gouverneur et surtout l'intendant, Jean-Paul de Choisy, en place depuis 1663. Malheureusement celui-ci s'était absenté de Metz afin de régler des contentieux de droits de douane à Toul et à Nancy. Cela est d'autant plus regrettable que Jean-Paul de Choisy n'ignorait pas le penchant du roi pour la "politique juive" et qu'il n'imaginait pas une minute que ce Juif fût coupable.

Les Juifs de Metz - pour qui Raphaël Lévy était un "étranger" - ont d'abord hésité car ils ne souhaitent pas prendre des risques pour leur communauté. Mais au retour du duc de Choisy, ils se sont décidés à signer une déclaration qui fut enregistrée par le Conseil d'État le 18 avril 1670. Celle-ci se termine par : "les principaux suppliants dont quelques-uns ont été emprisonnés sans qu'on leur ait voulu dire la cause de leur détention et les autres sont en fuite pour éviter pareil traitement en sorte qu'il suffit aujourd'hui à Metz d'être Juif et d'être accusé pour être condamné". La supplique était osée, mais possible en raison des bonnes relations des Juifs de Metz avec le pouvoir royal.

Les Juifs de Metz

La communauté juive messine mérite une place à part dans l'histoire des Juifs de France, car elle a réussi à obtenir des privilèges que lui ont enviés pendant longtemps les Juifs d'Alsace sur lesquels continuaient à peser les lois germaniques. En 1552, après la défaite du Saint Empire romain germanique, Metz se trouve sous l'autorité du roi de France Henri II qui affaiblit fortement le pouvoir des paraiges (IV). Vers 1567, le gouverneur François de Scépeaux de Vieilleville autorise la venue de quatre familles juives moyennant certaines conditions : une taxe de résidence, l'interdiction d'habiter dans les rues et places principales de la ville et l'obligation d'assister chaque mois à un sermon à l'église (13). Cette obligation d'assister au sermon est encore effective en 1610 où elle continue à être imposée par le cardinal de Givry. Mais quand, vers 1650, les prêches seront prodigués par le jeune Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704), les Juifs ne sont plus tenus d'y assister. Ainsi leur sont épargnés les propos d'une rare violence sur le "peuple déicide", propos qui contribuent néanmoins à l'édification des ouailles messines en les confortant dans le "mépris des Juifs" (14, 15).

Par une ordonnance de 1603, le duc d'Épernon, gouverneur des trois évêchés, tolère la présence de 58 ménages Juifs dans le quartier de Saint-Ferroy qui sera clos de "bornes et de fermetures", mais sans qu'on puisse parler de Ghetto comme à Venise : seule la présence de deux bornes posées dès 1517 rue Saint-Ferroy et rue de la Boucherie Saint-Georges délimite le quartier Juif.

Il apprécie l'aide que les Juifs apportent aux officiers et soldats de la garnison qui est la plus importante du royaume : "Ayant prêté beaucoup de leur moyens et facultés aux soldats de ladite garnison... fournissant outre cela les ameublements des Officiers de la compagnie ..." (15).

C'est par lettres patentes que les rois Henri IV, Louis XIII, et Louis XIV, vont confirmer les ordonnances conférant aux Juifs ces privilèges, lors des visites qu'ils effectuent dans la ville de Metz en 1603, 1632, et 1657. Quand, le 25 septembre 1657, le roi Louis XIV, âgé de 19 ans, accompagné de son frère le duc d'Anjou, se rend à Metz, il est le premier souverain à visiter une synagogue. Dans la *Correspondance* de Guy Patin, on trouve bien la mention du voyage du roi à Metz et à Nancy (L 493 et L 494) (15). Mais, à l'exception des archives juives, la visite du roi à la synagogue messine n'est signalée nulle part (Fig. 3).



Fig. 3 : *Portrait de Louis XIV en armure, 1665, par Louis Ferdinand Elle, Metz, musée des Beaux Arts.*

Épilogue à rebonds

Désormais, tandis que le village de Glatigny est déclaré *Gessaert* (V) pour les Juifs, tandis que ceux-ci ont fait de Rapahël Lévy un martyr dont ils commémoreront chaque année la mémoire jusqu'à la Révolution, Gilles Le Moyne et Mangeotte Willemin, les parents du petit Didier, ainsi que leurs descendants continueront à croire à la culpabilité de Raphaël Lévy.

Peu à peu le souvenir de ce procès s'estompe. Il resurgit en 1894, quand éclate l'affaire Dreyfus, sous la plume haineuse d'Édouard Drumont. Cet antisémite notoire vient d'écrire *La France juive* (1886) et créé un journal *La Libre Parole* (avec en sous-titre : "la France aux Français"). L'idée même d'un crime rituel, reprise par Drumont à la fin du XIX^{ème} siècle, ne pouvait tenir que de la mauvaise foi. Ceci incita Joseph Reinach (frère des plus célèbres Salomon et Théodore), journaliste et homme politique français, à publier, outre ses nombreux articles sur l'affaire Dreyfus, un ouvrage très documenté sur Raphaël Lévy (16).

Pourtant l'utilisation de cette malheureuse affaire retentira encore en 1914 sous la plumes des fidèles de Drumont (17), puis en 1923 dans la revue *La Vieille France* : "... Ce rabbin de cinquante six ans aux cheveux noirs et crépus, à la grande barbe noire, aux yeux de vautour. Il était bien certainement un des agents du Kahal (VI) qui font commerce de sang chrétien comme cela a été démontré à Damas ..." (18).

Avec le temps, après les deux guerres mondiales, on pouvait imaginer que plus personne ne se souviendrait de ce drame. C'est alors qu'une descendante de la famille Lemoine, après avoir revu soigneusement le dossier aux archives de Metz, en arrive à l'intime conviction de l'innocence de Raphael Lévy. Bernadette Lemoine, neuvième génération de la famille du petit Didier, décide alors de laisser un texte en témoignage. Elle écrit : "première de ma lignée à reconnaître l'innocence ...". En février 2001, elle rencontre des responsables locaux et en particulier Pierre Birnbaum, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire des Juifs en France. Cet historien et sociologue français s'intéresse alors à "l'Affaire" et publie en 2008 un livre si documenté qu'il est devenu l'ouvrage de référence (11).

Peut-être son livre a-t-il influencé la décision du conseil municipal de Metz qui décide, en 2009, de substituer le nom de Raphaël Lévy à celui de Cavaignac (VII) pour une rue de la ville (19) (Fig. 4). Enfin, en 2014, au petit village de Glatigny en présence du préfet, des membres du consistoire israélite de Moselle, et des habitants du pays, une fontaine-lavoir portant le nom de Raphaël Lévy est inaugurée par le maire qui dévoile une plaque (Fig. 5) à la mémoire de ce martyr Juif innocent d'un crime commis en 1669 (20).

Et c'est ainsi qu'à partir de quelques mots désinvoltes de Guy Patin, nous avons retracé l'histoire d'une erreur judiciaire qui a mis plus de trois siècles pour trouver enfin son épilogue.



Fig. 4 : Remplacement à Metz du nom de la rue Cavaignac par celui de Raphaël Lévy en 2009.

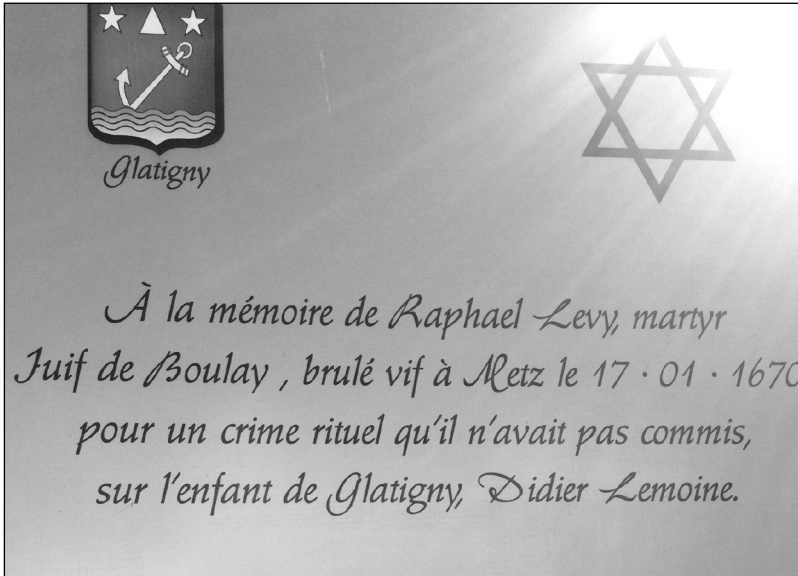


Fig. 5 : Plaque commémorative à la mémoire de Raphaël Lévy, posée près de la fontaine-lavoir à Glatigny (Moselle) en 2014.

NOTES

- (I) Pour chaque lettre mentionnée, le numéro de référence renvoie à la *Correspondance française de Guy Patin* (1).
- (II) Tous médecins d'origine portugaise et émigrés dans divers pays d'Europe.
- (III) Traduction : *Celui qui dérobera un homme, et le vendra, convaincu de la culpabilité, sera mis à mort.*
- (IV) Familles de patriciens qui avaient au sein de la ville de Metz le monopole des fonctions publiques dirigeantes.
- (V) *Gessaert* signifie maudit dans le dialecte platt (ou francisque lorrain) de telle sorte qu'aucun Juif ne doit plus y séjourner ni y passer la nuit.
- (VI) Cours suprême juive ou *sanhédrin*, utilisé par les conspirationnistes antisémites en même temps que les Protocoles des sages de Sion.
- (VII) En 2009, ce général dont on effaçait le nom ayant fait donner la troupe contre les ouvriers révoltés en 1848 n'avait pas bonne presse aux yeux de la municipalité avec un maire de gauche.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) <http://www.biusante.parisdescartes.fr/patin/>
- (2) CAPRON L. - Pourquoi publier en accès libre sur internet une contribution majeure à l'histoire de la médecine au XVII^{ème} siècle ?
- (3) VONS J. - "Guy Patin : une exception parmi les médecins du Collège royal au XVII^{ème} siècle", *Histoire des sciences médicales*, 50, 2016, 443- 453.
- (4) ALBOU P. - "Guy Patin et son martyrologe de l'antimoine". *Histoire des sciences médicales*, 50, 2016, 455-466.
- (5) KOZLUK M. - "Le régime de Guy Patin : de l'enseignement à la polémique" *Histoire des sciences médicales*, 50, 2016, 465-476.

- (6) *Correspondance française de Guy Patin*, éditée par Loïc CAPRON. - Paris : Bibliothèque inter-universitaire de santé, 2015. – Fiche biographique. Spon, Charles.
- (7) de LA HOUSSAYE, A N Amelot. *Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz, avec trois arrêts du Parlement qui les déclarent convaincus de plusieurs crimes, et particulièrement Raphaël Levi d'avoir enlevé sur le grand chemin de Metz à Boulay, un enfant chrétien âgé de trois ans : pour réparation de quoi il a été brûlé vif le 17 janvier 1670* (Paris, Frédéric Léonard, 1670, in-8°).
- (8) SIMON R. - *Factum servant de réponse au livre intitulé Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz*. 1670, Paris (accessible sur <http://fr.wikisource.org>).
- (9) https://fr.wikisource.org/wiki/Factum_servant_de_r%C3%A9ponse_au_livre_intitul%C3%A9_Abr%C3%A9g%C3%A9_du_proc%C3%A8s_fait_aux_Juifs_de_Metz#cite_note-2.
- (10) POLIAKOV L. - *Histoire de l'antisémitisme*, tome I, Paris, Calmann-Lévy, p. 72-80. année
- (11) BIRNBAUM P. - *Un récit de meurtre rituel au Grand Siècle : l'affaire Raphaël Lévy, Metz, 1669*, Fayard, Paris, 2008, 235p.
- (12) MICHEL E. - *Histoire du parlement de Metz*, Techener edit in-8°, 1845, Paris, 548 p.
- (13) SIMIZ S. - *Prédications et prédicateurs en ville XVIème-XVIIIème siècles*, Presse univ du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2015, 354 p.
- (14) LANG JB - Nauroy. ??? “Bossuet à Metz (1652-1659): les années de formation et leurs prolongements”, *Actes du colloque international de Metz (21-22 mai 2004)* / [organisé par l'Académie nationale de Metz et le Centre de recherche “Michel Baude-Littérature et spiritualité”] édité par Anne-Élisabeth Spica. 1 vol. (XVII-350 p.) P. Lang édit . Bern 2005 (Page 191-228).
- (15) <http://judaisme.sdv.fr/synagog/moselle/expo/jfmetz.htm>
- (16) REINACH J. - *Une erreur judiciaire sous Louis XIV : Raphael Lévy*, édition de 1898 numérisée par la BNF, présente sur Gallica.
- (17) MONNIOT A. - *Le crime rituel chez les Juifs*, Paris, Pierre Tequi, 1914, 376 p.
- (18) DRAULT J. - “Pourquoi fut brûlé le rabbin Raphaël Levy”, *La Vieille France*, 1923, n° 332, p. 29.
- (19) LANG Jean-Bernard - “La seconde vie de Raphaël Lévy”, *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 2013, Tome XXVI, 109-116.
- (20) <http://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/2014/01/20/344-ans-apres-glatigny-rend-hommage-raphael-levy-398711.html>.

RÉSUMÉ

À partir de la *Correspondance de Guy Patin*, médecin, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, l'histoire d'un fait divers, celle de la condamnation d'un Juif qui fut brûlé vif à Metz en 1670, est analysée jusqu'à son épilogue ultime en 2014 qui scelle désormais la reconnaissance de son innocence.

SUMMARY

From the *correspondence of Guy Patin*, physician and dean of the Faculty of Medicine of Paris, the story of a news item, the conviction of a Jew burned at Metz in 1670, is analyzed to its ultimate conclusion in 2014 that now seals the recognition of his innocence.

